

Les immobilisations des établissements publics
Enveloppes régionales de maintien des actifs
(équipements médicaux, équipements généraux et mobilier)
Exercice 2009-2010

Génie biomédical et services techniques
Direction associée gestion des immobilisations et des technologies médicales
Direction générale adjointe

Présenté au conseil d'administration
du 29 septembre 2009

Québec 

Les immobilisations des établissements publics
Enveloppes régionales de maintien des actifs
(équipements médicaux, équipements généraux et mobilier)
Exercice 2009-2010

Génie biomédical et services techniques
Direction associée gestion des immobilisations et des technologies médicales
Direction générale adjointe

Présenté au conseil d'administration
du 29 septembre 2009

Ce document peut être reproduit ou téléchargé pour une utilisation personnelle ou publique à des fins non commerciales, à la condition d'en mentionner la source.

© Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, 2009.

**ISBN 978-2-89510-345-5(version imprimée)
ISBN 978-2-89510-346-2 (PDF)**

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009

**Ce document est disponible :
au centre de documentation de l'Agence : 514 286-5604
à la section «Documentation» du site Internet de l'Agence : www.santemontreal.qc.ca**

PROGRAMME DE MAINTIEN DES ACTIFS – VOLET ÉQUIPEMENT

EXERCICE 2009-2010

PLAN TRIENNAL 2009-2012

L'exercice 2009-2010 constitue le deuxième cycle d'application du nouveau cadre de gestion sur le maintien des parcs d'équipements médicaux et généraux introduit l'année dernière par le MSSS.

Les faits saillants pour l'exercice 2009-2010 sont les suivants :

- ✓ augmentation de l'enveloppe provinciale de 37 % par rapport à l'exercice précédent;
- ✓ nouvelle méthode d'estimation de la valeur de remplacement;
- ✓ transfert de certains équipements de la catégorie des équipements généraux vers la catégorie des équipements médicaux;
- ✓ le MSSS conserve 5 % de l'enveloppe provinciale dédiée aux équipements médicaux;
- ✓ la part de l'Agence passe de 15 % à 10 % (équipements médicaux et généraux);
- ✓ la planification demandée aux établissements couvre la période 2009-2012.

Le cadre financier

- Pour la province

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Équipement médical	164 009 000 \$	224 560 000 \$	244 048 600 \$	248 700 200 \$
Équipement général/ mobilier	40 491 000 \$	55 440 000 \$	60 251 400 \$	61 399 800 \$
Total	204 500 000 \$	280 000 000 \$	304 300 000 \$	310 100 000 \$

Tableau 1 – Enveloppes provinciales dédiées au remplacement des équipements médicaux et généraux

- Pour la région de Montréal

	2008-2009	2009-2010
Équipement médical	57 260 170 \$	79 040 919 \$
Équipement général/mobilier	12 613 302 \$	17 866 512 \$
Total	69 873 472 \$	96 907 431 \$
% de l'enveloppe provinciale	34,2 %	34,6 %

Tableau 2 - Enveloppes dédiées au remplacement des équipements médicaux et généraux pour la région de Montréal

- Réserves ministérielle et régionale

Conformément au cadre de gestion du MSSS sur le maintien des parcs d'équipements, les enveloppes budgétaires dédiées à cette fin ne sont pas dans un premier temps entièrement distribuées aux établissements. Ainsi, pour l'année en cours, le ministère conserve une réserve de 5 % de l'enveloppe provinciale prévue pour l'équipement médical alors que la part de l'Agence est de 10 % de l'enveloppe régionale. Pour l'équipement général et le mobilier, le ministère ne conserve aucune réserve mais l'Agence retient 10 % de l'enveloppe régionale. Les réserves pour l'exercice 2009-2010 sont donc les suivantes :

Réserves 2009-2010		
	MSSS	Agence
Équipement médical	11 228 000 \$	8 380 946 \$
Équipement général/mobilier	0 \$	1 835 571 \$

Tableau 3 - Réserve ministérielle et régionale pour l'exercice 2009-2010

Utilisation des réserves

- Réserve ministérielle

Selon les critères d'allocations définis par le MSSS, cette réserve peut servir pour contribuer au financement d'un équipement dont le coût unitaire est égal ou supérieur à 1 000 000 \$ et pour lequel ni l'Agence ni l'établissement ne peuvent assumer le financement en totalité. Un financement tripartite (MSSS, Agence, établissement) est obligatoire.

- Réserve régionale

La réserve régionale est utilisée pour répondre à des urgences en cours d'exercice, pour compléter le financement de certains projets jugés prioritaires par l'Agence et pour lesquels les établissements ne peuvent assumer le financement complet et pour d'autres priorités d'ordre régional.

Les montants accordés comme financement complémentaire seront déterminés après analyse des plans triennaux attendus à l'Agence pour le 15 septembre prochain; le cas échéant, ces montants viendront s'ajouter aux subventions des établissements calculées par le MSSS. Les montants requis pour des urgences en cours d'année ou pour d'autres priorités régionales feront l'objet d'engagements financiers spécifiques lorsque requis.

En ce qui concerne spécifiquement l'équipement général, jusqu'à l'année dernière une partie de la réserve était utilisée comme financement complémentaire pour des équipements très coûteux que les établissements ne pouvaient défrayer en totalité avec le budget forfaitaire annuel. À partir de cette année ce programme est aboli compte tenu du fait qu'aucune réserve n'est prévue pour cette catégorie d'équipement après 2009-2010. Le cas échéant, les établissements doivent envisager, comme pour l'équipement médical, un financement sur plus d'un exercice budgétaire.

Valeurs de remplacement et subventions par établissement

Le tableau 4 donne par établissement les valeurs de remplacement et les subventions allouées pour l'équipement médical et l'équipement général et le mobilier. Les pourcentages indiqués correspondent aux valeurs relatives des établissements par rapport aux valeurs globales pour la province. Ces données ont été calculées par le MSSS et nous revenons plus loin sur la méthode de calcul utilisée.

Tableau 4 - Valeur de remplacement des parcs d'équipement et subventions par établissement

Type	Description	Équipements médical			Équipement non médical et mobilier		
		Valeur de remplacement	% 2009-2010	Subvention 2009-2010	Valeur de remplacement	% 2009-2010	Subvention 2009-2010
Centres hospitaliers de soins généraux et spécialisés							
	Centre Hospitalier de l'Université de Montréal	199 475 100 \$	6.844%	13 064 025 \$	26 635 024 \$	3.310%	1 651 337 \$
	Centre Hospitalier de St-Mary	33 210 770 \$	1.140%	2 175 040 \$	5 925 096 \$	0.736%	367 348 \$
	Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine	78 483 453 \$	2.693%	5 140 039 \$	13 327 030 \$	1.656%	826 259 \$
	Centre universitaire de Santé McGill	233 445 411 \$	8.010%	15 288 810 \$	27 614 450 \$	3.432%	1 712 060 \$
	Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal	83 440 777 \$	2.863%	5 464 705 \$	11 045 306 \$	1.372%	684 795 \$
	Hôpital Maisonneuve-Rosemont	101 486 840 \$	3.482%	6 646 577 \$	14 552 031 \$	1.808%	902 207 \$
	Hôpital Santa-Cabrini	20 286 025 \$	0.696%	1 328 573 \$	5 414 495 \$	0.673%	335 692 \$
	Institut de cardiologie de Montréal	47 062 758 \$	1.615%	3 082 235 \$	4 318 189 \$	0.537%	267 722 \$
	L'Hôpital Général Juif S.M.B.D.	89 922 775 \$	3.085%	5 889 224 \$	11 821 034 \$	1.469%	732 889 \$
Centres de santé et de services sociaux							
	CSSS Cavendish	3 922 369 \$	0.135%	256 884 \$	2 343 731 \$	0.291%	145 308 \$
	CSSS d'Ahuentsic et Montréal-Nord	17 518 464 \$	0.601%	1 147 319 \$	7 360 829 \$	0.915%	456 362 \$
	CSSS de Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent	7 320 206 \$	0.251%	479 415 \$	6 188 343 \$	0.769%	383 669 \$
	CSSS de Dorval-Lachine-LaSalle	16 115 167 \$	0.553%	1 055 414 \$	6 140 772 \$	0.763%	380 720 \$
	CSSS de la Montagne	3 153 698 \$	0.108%	206 542 \$	2 791 375 \$	0.347%	173 062 \$
	CSSS de la Pointe-de-l'Île	4 710 167 \$	0.162%	308 478 \$	4 399 071 \$	0.547%	272 737 \$
	CSSS de l'Ouest-de-l'Île	21 042 729 \$	0.722%	1 378 131 \$	6 360 288 \$	0.790%	394 330 \$
	CSSS de Saint-Léonard et Saint-Michel	3 353 770 \$	0.115%	219 645 \$	3 429 049 \$	0.426%	212 597 \$
	CSSS du Coeur-de-l'Île	17 248 603 \$	0.592%	1 129 646 \$	5 589 976 \$	0.695%	346 571 \$
	CSSS du Sud-Ouest-Verdun	35 589 820 \$	1.221%	2 330 849 \$	10 827 560 \$	1.345%	671 295 \$
	CSSS Jeanne-Mance	9 097 675 \$	0.312%	595 825 \$	8 915 630 \$	1.108%	552 758 \$
	CSSS Lucille-Teasdale	8 372 230 \$	0.287%	548 314 \$	7 308 568 \$	0.908%	453 122 \$
Centre local de services communautaires							
	Clinique Communautaire de Pointe St-Charles	454 341 \$	0.016%	29 756 \$	443 912 \$	0.055%	27 522 \$
Centres hospitaliers de soins psychiatriques							
	Hôpital Douglas	2 787 253 \$	0.096%	182 543 \$	4 703 126 \$	0.584%	291 588 \$
	Hôpital Louis-H.-Lafontaine	5 545 756 \$	0.190%	363 203 \$	7 584 216 \$	0.942%	470 212 \$
	Hôpital Rivière-des-Prairies	1 479 474 \$	0.051%	96 894 \$	2 971 920 \$	0.369%	184 255 \$
	Institut Philippe-Pinel de Montréal	1 121 173 \$	0.038%	73 428 \$	2 613 371 \$	0.325%	162 026 \$

Tableau 4 - Valeur de remplacement des parcs d'équipement et subventions par établissement (suite)

Type	Description	Équipements médical			Équipement non médical et mobilier		
		Valeur de remplacement	% 2009-2010	Subvention 2009-2010	Valeur de remplacement	% 2009-2010	Subvention 2009-2010
Centres d'hébergement et de soins de longue durée							
	Centre de Soins Prolongés Grace Dart	1 675 393 \$	0.057%	109 725 \$	1 708 117 \$	0.212%	105 901 \$
	CHSLD de St-Andrew-de-Father-Dowd-et-de-St-Margaret	2 421 125 \$	0.083%	158 564 \$	1 071 703 \$	0.133%	66 444 \$
	CHSLD Juif de Montréal	1 729 400 \$	0.059%	113 262 \$	1 712 513 \$	0.213%	106 174 \$
	Groupe Roy Santé Inc.	1 421 361 \$	0.049%	93 088 \$	1 675 359 \$	0.208%	103 870 \$
	Hôpital Mont-Sinaï	1 879 985 \$	0.065%	123 124 \$	1 007 109 \$	0.125%	62 439 \$
	Institut Canadien-Polonais du Bien-Être inc.	1 005 651 \$	0.035%	65 862 \$	538 358 \$	0.067%	33 378 \$
	Institut universitaire de geriatrie de Montréal	7 748 770 \$	0.266%	507 483 \$	3 020 918 \$	0.375%	187 293 \$
	La Corporation du Centre hospitalier Gériatrique Maimonides	2 112 135 \$	0.072%	138 328 \$	2 648 809 \$	0.329%	164 223 \$
	L'Hôpital Chinois de Montréal	857 005 \$	0.029%	56 127 \$	593 802 \$	0.074%	36 815 \$
Centres de réadaptation							
	Centre de réadaptation de l'Ouest de Montréal	108 012 \$	0.004%	7 074 \$	1 695 179 \$	0.211%	105 099 \$
	Centre de réadaptation Gabrielle-Major	157 799 \$	0.005%	10 335 \$	1 970 944 \$	0.245%	122 196 \$
	Centre de réadaptation Lisette-Dupras	459 756 \$	0.016%	30 110 \$	2 159 034 \$	0.268%	133 857 \$
	Centre de réadaptation Constance-Lethbridge	417 485 \$	0.014%	27 342 \$	682 222 \$	0.085%	42 297 \$
	Centre Miriam	700 818 \$	0.024%	45 898 \$	1 561 621 \$	0.194%	96 819 \$
	Hôpital Catherine Booth de l'Armée du Salut	2 295 665 \$	0.079%	150 348 \$	761 038 \$	0.095%	47 183 \$
	Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal	2 322 490 \$	0.080%	152 105 \$	2 612 615 \$	0.325%	161 979 \$
	Institut Raymond-Dewar	635 458 \$	0.022%	41 617 \$	680 181 \$	0.085%	42 170 \$
	La corporation du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau	981 941 \$	0.034%	64 309 \$	1 650 916 \$	0.205%	102 355 \$
	Le Centre Dollard-Cormier	196 445 \$	0.007%	12 865 \$	1 177 735 \$	0.146%	73 018 \$
	Services de réadaptation l'Intégrale	150 263 \$	0.005%	9 841 \$	1 585 822 \$	0.197%	98 319 \$
Centres de protection de l'enfance et de la jeunesse							
	Centre Jeunesse de Montréal-Institut universitaire	3 110 971 \$	0.107%	203 744 \$	12 468 615 \$	1.549%	773 038 \$
	Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw	875 072 \$	0.030%	57 310 \$	4 961 904 \$	0.617%	307 632 \$
Valeur de remplacement total		1 078 909 804 \$			258 568 906 \$		
Sous-totaux (somme distribuée)				70 659 973 \$			16 030 941 \$
Réserve régionale (10%)				8 380 946 \$			1 835 571 \$
Total par catégorie d'équipement				79 040 919 \$			17 866 512 \$
Total de l'enveloppe équipement annoncée							96 907 431 \$

* Les données du tableau excluent les établissements privés conventionnés, situés dans un immeuble public. Ces établissements feront l'objet d'une analyse ultérieurement par le MSSS. Les pourcentages indiqués sont en référence à la valeur totale des parcs d'équipement de la province.

Cadre de gestion du MSSS

Le programme de remplacement des équipements médicaux et généraux est assujéti à un cadre de gestion élaboré par le MSSS et en vigueur depuis le 1^{er} avril 2008. L'exercice 2009-2010 constitue donc le 2^e cycle d'application de ce nouveau cadre de gestion.

Les principaux points du cadre de gestion se présentent comme suit :

- ✓ la décentralisation et la responsabilisation sont les principaux objectifs visés par le cadre de gestion;
- ✓ seuls les projets de remplacement ou de rehaussement d'équipements sont admissibles (**aucun ajout d'équipement autorisé, il est à noter que pour l'exercice budgétaire 2009-2010, le MSSS a dégagé une enveloppe spécifique à l'ajout d'équipements pour consolidation des services existants et l'Agence initiera sous peu une démarche séparée pour l'identification de projets de cette nature**);
- ✓ une enveloppe spécifique aux équipements médicaux et une spécifique aux équipements généraux (appelés équipements non médicaux par le MSSS) et au mobilier;
- ✓ les actifs informationnels sont exclus de ce programme;
- ✓ une planification triennale est demandée aux établissements;
- ✓ l'identification des besoins doit faire l'objet d'un processus formel mené par un comité multidisciplinaire;
- ✓ le plan triennal est déposé à l'Agence pour approbation;
- ✓ les achats de groupe sur une base provinciale sont obligatoires pour les technologies identifiées par le MSSS;
- ✓ toute dérogation au processus d'achat de groupe doit être autorisée par le MSSS (sous-ministre adjoint);
- ✓ obligation pour les établissements de maintenir à jour le système d'inventaire Actifs+ Réseau;
- ✓ s'il y a lieu, des achats regroupés sur une base régionale sous la coordination de l'Agence pourront être envisagés;

- ✓ les coûts d'aménagement reliés à l'installation des équipements ne peuvent être financés par l'enveloppe dédiée au remplacement des équipements; au besoin, l'enveloppe de rénovation fonctionnelle doit plutôt être utilisée;
- ✓ l'Agence exige des établissements une reddition de comptes sur les activités d'approvisionnement et sur le respect de la réglementation (en particulier sur le mode de sollicitation des fournisseurs – négociation de gré à gré, appel d'offres public ou sur invitation);
- ✓ l'Agence exige de son groupe d'approvisionnement en commun une reddition de comptes sur ses activités d'approvisionnement et évalue sa performance.

Répartition interétablissements

Le système de valeur de remplacement utilisé depuis plusieurs années par le MSSS et par les agences pour répartir entre les établissements les enveloppes budgétaires dédiées au maintien des actifs a été abandonné. Le partage se fait toujours au prorata de la valeur d'un parc d'équipement donné par rapport à la valeur de l'ensemble des parcs d'équipement; cependant la méthode d'estimation de la valeur des parcs d'équipement a été changée.

Nouvelle méthode d'estimation de la valeur de remplacement (MEVR)

La MEVR est basée essentiellement sur l'utilisation de certaines données du rapport financier AS-471. En particulier les informations présentées à la page 400 de ce rapport portent sur les immobilisations et y sont comptabilisées entre autres pour une année donnée les acquisitions et les dispositions d'équipements et de mobilier. Ces données, combinées à la durée de vie moyenne des équipements et à d'autres variables, telles l'indice des produits industriels pour actualiser les coûts d'acquisitions, le type d'établissement, le nombre de lits dressés, les dépenses de fonctionnement, etc. ont permis d'élaborer différents modèles qui sont utilisés pour estimer avec un degré de précision acceptable la valeur de remplacement des parcs d'équipement des établissements.

Il importe de souligner que la MEVR et le fait que certains équipements (ex. : lits électriques et mobilier de patient) ont été transférés de la catégorie «équipement non médical/mobilier» vers la catégorie «équipement médical» ont eu un impact parfois très significatif sur la valeur des enveloppes allouées aux établissements pour ces deux catégories d'équipement.

La nouvelle méthode d'estimation de la valeur de remplacement des parcs d'équipements a entraîné des changements parfois très significatifs dans les enveloppes allouées aux établissements cette année par rapport à l'année dernière. Le transfert de certains équipements entre la catégorie équipement général et la catégorie équipement médical a également entraîné des variations importantes dans les enveloppes respectives.

Recommandation

Que l'on procède aux engagements financiers selon les subventions par établissement et catégorie d'équipement indiquées au tableau 4 du présent document.

Agence de la santé
et des services sociaux
de Montréal

Québec 